

# Les Infos de Base

Mercredi 19 février 2014  
volume 17, numéro 8  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Mise à jour des infobases via l'Internet

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 19 février 2014. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 27, 28, 29, 30, 31, 32 et entrées en vigueur au 19 février 2014 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 février 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 19 février 2014, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 7 du 15 février 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 mars 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 29 janvier 2014, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 4 du 25 janvier 2014.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 4 du 12 février 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 février 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 12 février 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 février 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 janvier 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 janvier 2014 et contient maintenant 9 384 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, RLRQ, c. **B-9**, ann. II.

*Tarif exigible en vertu de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits pour l'année 2014*, Avis, (2014) 146 *G.O.* 1, 200.

*Loi électorale*, RLRQ, c. **E-3.3**, a. 82.

*Avis d'indexation*, Avis, (2014) 146 *G.O.* 1, 218.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée*, RLRQ, c. **A-5.01**, r. 1, a. 13.

*Avis d'indexation*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 193.

*Code de construction*, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 2, aa. 8.06, 8.07, 8.21.

*Règlement modifiant le Code de construction*, D. 92-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 618, aa. 1-3.

*Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis*, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 26, aa. 1, 3.

*Avis d'indexation*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 144.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers*, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2014) 146 G.O. 2, 619, nouveau.

*Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels*, RLRQ, c. **C-26**, D. 76-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 592, nouveau.

*Règlement sur les activités de chasse*, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 1, aa. 7.2.0.1, 7.2.0.2, 7.2.1, 7.2.4, 15, 19, 21, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités de chasse*, D. 73-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 591, aa. 1-8.

*Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages*, RLRQ, c. **D-9.2**, r. 12, remplacé.

*Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages*, A.M. 2014-02 du 04-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 624, a. 30.

*Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages*, RLRQ, c. **D-9.2**, A.M. 2014-02 du 04-02-14,

(2014) 146 G.O. 2, 624, nouveau.

*Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*, RLRQ, c. **E-9.1**, r. 1, a. 7.

*Avis d'indexation*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 193.

*Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers*, RLRQ, c. **I-8**, r. 8, aa. 1, 2, 4, intitulé de la section II, 5, intitulé de la sous-section 1 de la section II, 6, 7, 7.1, 7.2, 9-9.4, 11, 18, 20, 23-32, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers*, D. 79-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 612, aa. 1-15.

*Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux*, RLRQ, c. **I-8**, D. 78-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 609, nouveau.

*Règlement sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. **I-14.01**, r. 1, a. 11.22.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés*, A.M. 2013-20 du 23-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3867, a. 1.

*Règles sur les bingos*, RLRQ, c. **L-6**, r. 5, aa. 135, 145.

*Règles modifiant les Règles sur les bingos*, D. 85-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 504, aa. 1, 2.

*Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, RLRQ, c. **M-9**, r. 13, aa. 6, 8.7, 9, 10, ann. II, III.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, D. 80-2014 du 06-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 615, aa. 1-6.

*Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec*, RLRQ, c. **M-19**, r. 2, a. 1.

*Avis d'indexation du Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 200.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 288, aa. 5, 6, 8, 9, 10, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles*, Décision 10286 du 03-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 637, aa. 1-6.

*Règlement sur les frais exigibles pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de centre médical spécialisé*, RLRQ, c. **S-4.2**, r. 15, a. 1.

*Avis d'indexation*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 194.

*Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes*, RLRQ, c. **T-11.011**, r. 4, aa. 1, 3-5.

*Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 198.

*Règlement sur les commissaires pour la prestation du serment*, RLRQ, c. **T-16**, r. 3, aa. 2, 3.

*Avis d'indexation du Règlement sur les commissaires pour la prestation du serment*, Avis, (2014) 146 G.O. 1, 201.

*Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 1, ann. D, E.

*Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, A.M. 2013-19 du 23-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3866, aa. 1, 2.

*Règlement 23-103 sur la négociation électronique*, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 7.1, titre, aa. 1, 3, 4, 4.1-4.7, 5, 7, 9, 9.1.

*Règlement modifiant le Règlement 23-103 sur la négociation électronique*, A.M. 2013-18 du 23-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3856, aa. 1-9.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD). Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [wuala@gaudet.qc.ca](mailto:wuala@gaudet.qc.ca).

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.